



**Ligue Grand Est de
Badminton**

Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :

Top Elite Régional
Grand Est 2019-2020

PAGE N°

1

Règlement Top Elite Régional Grand Est de Badminton 2019-2020

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	04/09/2017	Saison 2017/2018
B	21/11/2018	Saison 2018/2019
C	01/09/2019	Saison 2019/2020
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ Grand Est

DESTINATAIRES

Membres du CA de la LGEBaD, Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les salariés LGEBaD, les membres de l'ETR et la CRHN, les clubs des joueurs concernés



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2018-2019

PAGE N°

2

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	4
ART. 2 ORGANISATION DE LA COMPETITION	5
ART. 3 CONVOCATIONS.....	5
ART. 4 JUGE-ARBITRE.....	5
ART. 5 FORFAITS.....	5



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2018-2019

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Top Elite Régional Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités de sélection et de participation à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

Principes sportifs 03.07: Tenues vestimentaires et publicités.

4. DEFINITIONS

CRHN : Commission Régionale Haut-Niveau Grand Est.

CRJ : Commission Régionale Jeunes Grand Est.

ETR : Equipe Technique Régionale Grand Est.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.

JA : Juge-Arbitre.

TER : Top Elite Régional.

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le Top Elite Régional est une compétition officielle individuelle organisée par la LGEBaD dont l'objectif est d'optimiser la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du Grand Est afin de les préparer aux grands événements nationaux **et internationaux**.

Elle se déroule en général sur 1 à 2 jours en weekend ou en semaine de vacances scolaires. Jusqu'à 3 Top Elite Régional sont organisés durant la saison et toutes les disciplines peuvent être jouées : simple, double et mixte.

Aucun titre ni récompense ne sont attribuées à l'issue de cette compétition.

Le Top Elite Régional de Badminton s'inscrit dans le calendrier des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée à la CRJ.

Responsable de la CRJ Benoit LAURENT Tél. : 06 84 51 01 24 crj@badmintongrandest.com	Salarié référent sur cette compétition Grégoire MULLER 06 88 91 01 73 gregoire.muller@badmintongrandest.com	Responsable de la CRHN Roland BOIGEOL 06 44 17 74 87 boigeol@wanadoo.fr
--	---	--



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2018-2019

PAGE N°

4

ART.1 SELECTIONS, INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 La participation d'un jeune à cette compétition est soumise à la sélection préalable de l'ETR, de la CRHN et de la CRJ.
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de la compétition et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.3 Exceptionnellement, sur avis de l'ETR, de la CRHN et de la CRJ, des joueurs hors LGEBaD pourront être invités, notamment des joueurs étrangers.
- 1.4 Seules les catégories d'âge suivantes sont concernées : poussins, benjamins et minimes. La catégorie cadette pourra exceptionnellement être proposée lors d'un top élite durant la saison.
- 1.5 Exceptionnellement, un joueur MiniBad peut être sélectionné si son niveau est en cohérence avec le niveau global de la compétition.
- 1.6 Un joueur peut être amené à être surclassé dans une catégorie supérieure selon son niveau et le niveau global des joueurs participants à cette compétition.
- 1.7 La LGEBaD prendra en charge les volants durant toute la compétition.
- 1.8 La liste des joueurs sélectionnés est envoyée par le secrétariat compétition à chaque club concerné environ 30 jours avant la date de la compétition. Le club devra transmettre cette sélection à son/ses jeune(s) et faire en sorte qu'il(s) soi(en)t licencié(s) au plus tard 48h avant le début de la compétition. La confirmation de la participation d'un joueur se fait par les parents via le renvoi du bulletin d'inscription envoyé par la LGEBaD.
- 1.9 Une liste de remplaçants est également établie et diffusée par le secrétariat compétition et diffusée aux clubs des joueurs concernés.
- 1.10 Pour les doubles et mixtes, c'est l'ETR en concertation avec la CRHN et la CRJ qui détermine les paires.
- 1.11 Les frais d'inscription à cette compétition sont de 50€ par joueur, payables par les parents ou le club des joueurs au plus tard à l'accueil du 1^{er} jour du TER.

Ce tarif comprend : l'inscription à la compétition, le repas et l'hébergement **d'une nuit + le petit-déjeuner et repas du lendemain.**
Le repas de midi du 1^{er} jour restant à la charge du joueur (pic-nic à prévoir).

Un forfait de 30€ pour les joueurs ne dormant pas sur place la nuit du 1^{er} au 2^{ème} jour sera également proposé aux joueurs locaux si les possibilités d'hébergement étaient limitées. Dans cas, ce forfait comprend l'ensemble des prestations précédentes, hors hébergement **et petit-déjeuner.**



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Top Elite Régional
Grand Est 2018-2019

PAGE N°

5

ART.2 ORGANISATION DE LA COMPETITION

- 2.1 Cette compétition se déroule en poules de niveaux confectionnées par la CRHN et la CRJ et dans le respect du RGC.
- 2.2 Un minimum de 3 joueurs/ paires est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.
- 2.3 L'organisateur se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les objectifs pédagogiques et sportifs à atteindre.
- 2.4 Les matchs sont auto-arbitrés.
- 2.5 Le coaching est interdit pendant toute la compétition, même à la pause à onze points ou lors du changement de ½ terrain.

ART.3 CONVOCATIONS

- 3.1 L'ensemble des joueurs sera convoqué en même temps. La communication sera assurée par le secrétariat compétition de la LGEBaD.
- 3.2 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable jusqu'au site de la compétition. Ce responsable n'est pas obligatoirement présent durant toute la durée de la compétition. Durant le TER, les joueurs seront encadrés par des salariés ligue, des parents ou entraîneurs club bénévoles ou des élus de la LGEBaD.

Les entraîneurs/coachs des joueurs participants peuvent assister à la compétition en tant qu'observateur tant qu'ils respectent le point 2.5 du règlement. Un forfait de 50€ comprenant le repas et le repas et l'hébergement **d'une nuit + le petit-déjeuner et repas du lendemain.**

ART.4 JUGE-ARBITRE

- 4.1 La CRJ désigne le JA dont la présence est obligatoire.
- 4.2 Les décisions du JA sont sans appel.

ART.5 FORFAITS

Si un joueur se déclare forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, ce joueur devra envoyer un justificatif par courrier suivi, au siège de la ligue, dans les cinq jours qui suivent la fin de la compétition.